



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 4 MAI 2015

Scanné le _____

Monsieur
Jacques Nicolet
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15018097

Lausanne, le 29 avril 2015

Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil au sujet de la pétition (12_PET_003) relative à l'aménagement par le canton de Vaud de terrains de stationnement pour les gens du voyage indigènes, en vertu de la reconnaissance par la Confédération de leur communauté au titre de minorité ethnique nationale

Monsieur le Président,

En date du 20 novembre 2012, une pétition a été déposée à l'intention du Grand Conseil par M. Frédéric Ostertag, représentant de la communauté yéniche vaudoise composée d'une vingtaine de familles, soit environ 60 personnes, dont 20 enfants. Les pétitionnaires demandent de pouvoir obtenir une place de stationnement équipée qui leur serait réservée exclusivement à l'année. Leur demande au canton de Vaud est de mettre en œuvre sur le sol vaudois les engagements pris par la Confédération qui visent à permettre aux membres de minorités nationales de cultiver et de développer leur culture.

La commission des pétitions a décidé le 27 mars 2013 à l'unanimité de proposer au Grand Conseil d'accepter la prise en considération de cette pétition.

En date du 30 avril 2013, le Grand Conseil a pris en considération cette pétition et l'a transmise au Conseil d'Etat pour étude et réponse. Le Conseil d'Etat y donne suite par la présente lettre et vous transmet le rapport de M. le Préfet Etienne Roy qui dresse le bilan des nombreuses démarches entreprises de novembre 2013 à ce jour afin de répondre à la demande des pétitionnaires.

Après avoir pris contact avec de nombreuses entités sur le plan cantonal, régional et fédéral, avec une vingtaine de communes, ainsi qu'avec l'UCV et l'AdCV, le Préfet Roy a identifié une seule parcelle, propriété de l'Etat, disposant des critères requis pour l'aménagement d'une place de stationnement. La parcelle, située sur la commune de Lucens, a été proposée à la communauté des Yéniches vaudois en date du 26 septembre 2014 à la suite d'une visite effectuée entre des membres de celle-ci et le Préfet Roy. La proposition a été refusée, les Yéniches craignant que leurs enfants soient discriminés à l'école par le fait qu'ils habitent sur l'ancien site de la centrale nucléaire, quand bien même il leur a été assuré que ledit site ne représentait pas de danger à la santé.

Malgré la poursuite des recherches par le Préfet, aucune autre parcelle répondant aux besoins de la communauté yéniche n'a pu être trouvée à ce jour. Il est à relever le peu d'intérêt des communes à mettre leur terrain à disposition, les difficultés étant liées d'une part à l'image que renvoient les gens du voyage, Roms ou Gitans, à laquelle les Yéniches sont assimilés à tort, et d'autre part, à celles relevant de l'application de la Loi sur l'aménagement du territoire.

Le Conseil d'Etat est néanmoins en mesure de proposer un terrain de *passage* pour les Yéniches suisses. Ce terrain, propriété de l'Etat situé sur la commune de Lausanne, peut être équipé rapidement afin de répondre aux besoins d'accès et de sécurisation du site et permettra d'accueillir une quinzaine de convois réservés aux Yéniches suisses qui voyagent du printemps à l'automne. En raison de son sous-dimensionnement, il ne convient toutefois pas comme place de stationnement permanente.

Cette proposition a recueilli un avis favorable de la communauté yéniche. Le Conseil d'Etat participe ainsi aux recommandations fédérales qui appellent à une contribution à chaque échelon fédéral pour que davantage d'aires de séjour puissent être mises à disposition des Yéniches.

Enfin, le Conseil d'Etat va poursuivre ses recherches pour une place de stationnement pour la communauté yéniche et envisage toutes les solutions possibles sur une parcelle d'un privé ou d'une commune, notamment une location ou un droit de superficie.

Le Conseil d'Etat remercie le Grand Conseil de l'attention qu'il porte à cet important sujet et tient à relever qu'il continuera à favoriser l'instauration d'un contexte qui permette à la minorité nationale Yéniche de vivre selon ses traditions et de développer sa culture.

Le Conseil d'Etat vous prie de recevoir, Monsieur le Président, ses respectueuses salutations.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER



Pierre-Yves Maillard



Vincent Grandjean

Annexe

- Rapport au Conseil d'Etat du Préfet Etienne Roy, médiateur pour les gens du voyage

Copies

- M. Etienne Roy, Préfet
- SG DIS



**Préfecture du district
Jura-Nord vaudois**

Rue des Moulins 10
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 4 MAI 2015

Scanné le _____

Rapport au Conseil d'Etat

Objet : Pétition pour l'aménagement par le canton de Vaud de terrains de stationnement pour les gens du voyage indigènes, en vertu de la reconnaissance par la Confédération de leur communauté au titre de minorité ethnique nationale (12_PET_003)

Préambule :

Le Grand Conseil, lors de sa séance du 30 avril 2013, a pris en considération la pétition citée en titre et l'a renvoyé au Conseil d'Etat pour étude et réponse. Par courrier du 25 septembre 2013, le Conseil d'Etat a étendu mon mandat de médiateur pour les gens du voyage et m'a chargé de coordonner la recherche d'une place de stationnement pour la communauté Yéniche.

Après avoir ciblé les besoins des pétitionnaires, visité les sites fribourgeois de Posieux et argovien d'Aarau, j'ai multiplié les contacts avec les Yéniches vaudois et suisses. La recherche s'oriente sur un terrain d'environ 10'000 m² en zone constructible équipé ou à équiper. L'équipement devrait comprendre : une surface stabilisée (goudron) avec des raccordements eaux usées, eau potable, et électricité, ceci pour une vingtaine de mobilhomes. Le but des Yéniches vaudois est de disposer d'un emplacement, afin de sédentariser les plus anciens et de se sédentariser durant la période hivernale, notamment en raison de la scolarisation des enfants. Les mobilhomes demeurent à l'année sur le site. Les Yéniches voyagent du printemps à l'automne avec leurs caravanes. Il est précisé que les bénéficiaires s'acquitteraient d'un loyer, par emplacement, de Fr. 250.--/mois, soit un revenu locatif annuel d'environ Fr. 60'000.--.

Démarches entreprises :

De novembre 2013 à ce jour, j'ai entrepris de nombreuses recherches (cf. annexe 2). Avec la collaboration des services de l'Etat (Sipal, Unité des opérations foncières, Délégué au logement), j'ai présenté la demande aux partenaires suivants :

- Confédération : les CFF, Armasuisse, l'OFROU ;
- Régions : les Associations régionales de développement ;
- Communes : l'UCV, l'ADCV, ainsi qu'en bilatérale à une quinzaine de communes.

Constatant une méconnaissance de cette communauté, une brochure incluant photos et témoignages a été élaborée avec l'aide du représentant des Yéniches vaudois afin de faciliter la compréhension de leurs traditions et de leurs besoins lors des séances de présentation.

Certains ont répondu favorablement, notamment les CFF et Armasuisse. Toutefois, les parcelles proposées se situent en zones agricoles, forestières ou en sites de dangers naturels, et ne peuvent donc pas être retenues. A la lecture du tableau des parcelles étudiées (cf. annexe 1), il ressort seulement deux objets, propriété du canton, qui répondraient aux critères :

- La parcelle 924 de Lucens;
- La parcelle 15'637 de Lausanne de 2'154 m².

S'agissant de la parcelle de Lucens, après une visite effectuée sur place avec des représentants de la communauté, les pétitionnaires ont catégoriquement refusé de s'y implanter en raison du risque de stigmatisation de leur population du fait qu'ils résideraient sur un ancien site nucléaire. Ceci alors même qu'il leur a été garanti que le site ne présentait aucun danger pour la santé. Les habitants de la commune de Lucens habitent d'ailleurs à proximité immédiate de ce site.

En ce qui concerne la parcelle de Lausanne, bien qu'elle ne puisse servir de place de stationnement permanente en raison de son sous-dimensionnement, elle conviendrait parfaitement comme zone de transit aux Yéniches suisses, pour 5 à 15 convois. Cela permettrait au canton de répondre en partie aux recommandations fédérales en la matière, qui appellent à une contribution à chaque échelon fédéral pour que d'avantages d'aires de séjour puissent être mises à disposition des Yéniches, sans toutefois pouvoir répondre à la pétition qui demande une place de stationnement.

Conclusion :

Je constate toute la difficulté liée à l'image que renvoient les gens du voyage. Les Yéniches suisses sont assimilés aux Roms et Gitans venus de l'étranger, qui laissent trop souvent leurs campements dans un triste état. La Loi sur l'aménagement du territoire et la problématique de la pénurie des logements représentent des obstacles supplémentaires.

Afin d'aboutir dans ce dossier et trouver une place de stationnement, je poursuis mes recherches de terrains, notamment ceux qui pourraient être cédés au canton par la Confédération. En dernier ressort, le canton pourrait se porter acquéreur d'une parcelle d'un privé ou d'une commune.

Etienne Roy

Préfet

Annexe 1 : Tableau des parcelles examinées

<i>Parcelles :</i>	<i>Propriétaires :</i>	<i>Commentaires :</i>	<i>Propositions :</i>
15637 de Lausanne	Etat de Vaud	Surface de 2'154 m ² en zone de sports, de loisirs et d'hébergement.	Pourrait convenir pour une aire de passage pour les Yéniches suisses
975 du Mont-sur-Lausanne	Etat de Vaud	Surface de 12'888 m ² en zone industrielle.	Ne pas retenir en raison de la ligne de haute tension qui traverse le terrain. La Municipalité s'oppose à une entrée en matière.
1342 d'Ecublens	Etat de Vaud	Surface de 12'316 m ² dont le 50 % en zone industrielle. Cette parcelle fait l'objet d'un PAC pour la construction d'un centre EVAM	Terrain réservé pour l'EVAM
514 de Cheseaux-sur-Lausanne	Etat de Vaud	Surface de 2'875 m ² en zone d'utilité publique	Proximité des habitations problématique
293 de Vuarrens	Confédération	Surface de 37'487 m ² en zones agricole et forestière.	Ne pas retenir car non équipée, dangers naturels, inventaire LPN
196 et 208 de Brenles	Confédération	Surfaces de 9'145 et 39'509 m ²	Ne pas retenir car en zones agricole et forestière. Non équipées, dangers naturels.
1778 de Bex	Confédération	Surface de 33'965 m ²	Ne pas retenir car en zones agricole et forestière, dangers naturels, ligne à haute tension
439 d'Echandens	Camping Caravaning Club Vaudois	Surface de 10'162 m ²	Dangers naturels en zone rouge. Impossible de construire
1154 d'Aigle	CFF	Surface de 54'000 m ² en zone agricole	Ne pas retenir, en zone agricole
1321 d'Aigle	CFF	Surface de 15'000 m ² en zone industrielle	Parcelle faisant actuellement l'objet d'un retour à l'agriculture par compensation sur un projet CFF à Chavornay
924 de Lucens	Etat de Vaud	Surface de 74'853 m ² dont 44'293 m ² en forêt le reste en zone d'utilité publique	Les Yéniches vaudois ne souhaitent pas s'établir sur ce site.
1836 d'Yverdon-les-Bains (zone à option heig-vd)	Etat de Vaud	Surface de 15'139 m ²	Ne pas retenir, option mise par la HEIG-VD pour potentielle extension
1513 Prangins	Confédération	Surface de 10'549 m ²	Dossier en cours d'étude
158 de Penthelaz	Commune	Surface de 4'782 m ² , inconstructible, à légaliser	Refus de la commune
303 de Penthelaz	Privés	Surface de 9'916 m ²	Refus de la commune
302 de Penthelaz	Privé Planzer Immobilier	Surface de 23'472 m ² , inconstructible, à légaliser	Refus de la commune
687 d'Ollon	CFF	Surfaces de 9'983 m ² en zone agricole	Ne pas retenir en raison de la zone

Annexe 2 : Journal des opérations

Contact : M. Ostertag 079 447 35 06

Dates	Commentaires
20 novembre 2012	Pétition adressée au Parlement vaudois, demandant : <i>L'aménagement par le canton de Vaud de terrains de stationnement pour les gens du voyage indigènes, en vertu de la reconnaissance par la Confédération de leur communauté au titre de minorité ethnique nationale.</i>
30 avril 2013	Le Grand Conseil prend en considération la pétition.
25 sept. 2013	Par courrier au préfet Roy, médiateur pour les gens du voyage, le Conseil d'Etat étend sa mission à l'examen de l'objet de la pétition et à la coordination des démarches visant à trouver une place de séjour pour les gens du voyage indigènes. La Chancellerie avise les services concernés afin qu'ils collaborent.
13 nov. 2013	Séance avec le Sipal et la Police cantonale. Présentation du dossier des besoins.
6 déc. 2013	Visite de la place hivernale de Posieux (FR) avec M. Ostertag (gens du voyage vaudois) pour mieux saisir les besoins et utiliser les photos par la suite.
6 déc. 2013	Prise de contact avec Mme Roulet-Grin, ancienne médiatrice pour les gens du voyage.
10 déc. 2013	Rencontre avec le Chef de projet au DDPS, Armée Suisse, domaine des biens immobiliers.
7 janv. 2014	Demande écrite (recherche d'un terrain) aux Associations régionales (Aigle région – ARCAM – ARGVD – Conseil Régionale de Nyon – COREB – Lausanne Région – PROMOVE – ADN) avec copies aux préfets.
21 janv. 2014	Demande écrite adressée au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.
5 fév. 2014	Proposition de 4 emplacements par le Sipal.
14 mars 2014	Séance avec la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité, le Président du Corps préfectoral et le Chef a.i. du Service des communes et du logement.
18 mars 2014	Demande écrite (recherche de terrains) adressée aux CFF.
26 mars 2014	Téléphone des CFF (droits fonciers). Ils se renseignent sur la faisabilité d'un terrain situé sur la commune de Vallorbe.
26 mars 2014	Lettre de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux à M. le Conseiller d'Etat M. Ropraz (FR) pour une éventuelle collaboration intercantonale sur le site de Posieux.
1 ^{er} avril 2014	Courriers de rappel aux associations régionales ainsi qu'à Armasuisse
2 avril 2014	Réponse négative de l'ARCAM.
11 avril 2014	Rencontre avec une délégation de la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.

22 avril 2014	Séance avec M. Ostertag, représentant des Yéniches vaudois
29 avril 2014	Réponse de Armasuisse : après vérifications, les parcelles proposées sont dans des zones agricoles et forestières.
29 avril 2014	Réponse de Lausanne Région ; aucune des 29 communes de la région lausannoise ne dispose d'un terrain.
6 mai 2014	Réponse négative de l'ADNV et de la Ville d'Yverdon.
6 mai 2014	Réponse à la question orale de Madame la Députée Véronique Hurni.
9 mai 2014	Séance avec Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, Madame la Députée Roulet-Grin, le Président du Corps préfectoral, la Police cantonale.
22 mai 2014	Courriers à l'OFROU et au SIPAL
26 mai 2014	Réponse négative de l'OFROU. Le courrier précise que la place de Rennaz fait partie du domaine des routes nationales.
5 juin 2014	Mail de Madame la Conseillère d'Etat, Béatrice Métraux, au CFF Immobilier à Berne.
10 juin 2014	Réponse négative des CFF Droits fonciers – Région Ouest.
13 juin 2014	Séance avec MM. Ostertag, père et fils, afin de préparer une brochure de présentation à l'intention des communes.
13 juin 2014	Séance avec l'Inspecteur cantonal des forêts.
30 juin 2014	Courrier des CFF proposant 2 parcelles à Aigle.
4 juillet 2014	Mail au Sipal afin d'obtenir des informations techniques sur les parcelles du Chalet à Gobet.
8 juillet 2014	Téléphone avec les CFF : finalement les parcelles d'Aigle ne conviennent pas ; une en zone agricole, l'autre fait l'objet d'un dézonage en compensation sur un projet CFF à Chavornay.
15 juillet 2014	Séance avec le Chef de service du développement territorial.
15 juillet 2014	Entretien avec l'UOF.
24 juillet 2014	Séance d'identification des communes à approcher, notamment en fonction de la situation géographique et la superficie des communes, avec le chargé de mission des fusions.
13 août 2014	Visite de la place de stationnement de la Ville d'Aarau en compagnie de la Stadtpolizei d'Aarau.
20 août 2014	Séance avec différentes entités de l'administration.
23 sept. 2014	Demande adressée à M. Claude Recordon, Syndic d'Orbe pour un site.
24 sept. 2014	Visite du site de Lucens en présence d'une quinzaine de Yéniches vaudois.
26 sept. 2014	Lettre des Yéniches vaudois à Madame la Conseillère d'Etat, Béatrice Métraux, indiquant leur refus de s'implanter sur le site de Lucens.

6 oct. 2014	Présentation du dossier au Syndic de Chavornay.
9 oct. 2014	Courriers à l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV).
13 oct. 2014	Réponse négative de l'UCV.
20 oct. 2014	Présentation du dossier à la Syndique de Penthalaz.
29 oct. 2014	Présentation du dossier en visite de commune à Grandson.
29 oct. 2014	Entretien avec la Direction du Repuis à Grandson.
29 oct. 2014	Présentation du dossier lors d'une visite de commune à Orges.
4 nov. 2014	Présentation aux communes de Valeyres-sous-Montagny, Montagny-près-Yverdon et Champvent.
12 nov. 2014	Présentation aux communes de Chamblon, Treycovagnes, Pomy, Cuarny, Yvonand, Cheseaux-Noréaz.
20 nov. 2014	Présentation à la commune d'Yverdon-les-Bains.
20 nov. 2014	Présentation à l'Assemblée générale de l'AdCV.
24 nov. 2014	Présentation à la ville de Lausanne.
10 déc. 2014	Séance de coordination entre le DIS, l'UOF, le SCL et la Polcant.
8 janv. 2015	Séance avec l'avocat de M. Ostertag et consorts.
27 janvier 2015	Les CFF propose un nouveau terrain en zone agricole à Ollon.
18 fév. 2015	Retour négatif de Madame la Syndique de Penthalaz.
25 fév. 2015	Séance avec un représentant de la Municipalité de Lausanne pour l'informer d'une probable place de passage pour les Yéniches suisses au Chalet-à-Gobet.

Etienne Roy
Préfet